

Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant

1. Préambule

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) (ci-après « LGCE ») établit des mesures particulières applicables aux contrats de services qu'un organisme entend conclure pendant les périodes soumises à des mesures de contrôle de l'effectif, entre autres en assujettissant la conclusion de ces contrats à une autorisation du dirigeant de l'organisme.

La LGCE vise à ce qu'un organisme public ne puisse conclure un contrat de services si celui-ci a pour effet d'éviter les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de cette loi.

Les organismes publics désignés par le Conseil du trésor peuvent cependant prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de leur dirigeant.

Le Musée de la civilisation a été désigné par décision du Conseil du trésor, le 8 avril 2024, afin de lui permettre de se doter d'une telle directive.

2. Objet

La présente directive a pour but d'établir les situations pour lesquelles l'autorisation du dirigeant (ci-après la « présidence-direction générale ») n'est pas requise pour la conclusion d'un contrat de services pendant la période d'application de mesures de contrôle prévues à la LGCE.

3. Champ d'application

Cette directive s'applique aux contrats de services visés au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) et aux contrats assimilés à un contrat de services conformément au troisième alinéa de cet article, et ce, pour chaque période que détermine le Conseil du trésor en vertu de l'article 11 de la LGCE.

4. Contrats non soumis à l'autorisation du dirigeant d'organisme

Sous réserve des exigences prévues par une autre loi que la LGCE, par une politique ou une directive adoptée par le Musée, les contrats de services suivants, conclus avec un contractant autre qu'une personne physique, ne sont pas soumis à l'autorisation de la présidence-direction générale :

Nature des services		Définition
1	Entretien de logiciels et de systèmes informatiques	Maintenance, soutien, mise à jour et gestion de systèmes informatiques, incluant les renouvellements des licences et l'hébergement de données, d'infrastructures technologiques, de logiciels d'application ou de systèmes de sécurité
2	Télécommunications	Services liés à l'accès à Internet et au courrier électronique, apparentés à la téléphonie (lignes téléphoniques, visioconférence, location d'antennes, etc.) ou liés à la réseautique (réseau privé virtuel, fibres noires, fibres optiques, etc.)
3	Conception et entretien de site web	Tout service lié à la conception, au support et à l'entretien d'un site web, incluant notamment l'hébergement, les mises à niveau, la sécurité, l'accessibilité et l'optimisation de la performance
4	Entretien et mise à niveau des systèmes d'alarme, de protection incendie, de contrôle des accès et de vidéosurveillance	Installation, mise en marche, mise à niveau, entretien, inspection et réparation des composantes des systèmes d'alarme, de protection incendie (gicleurs, extincteurs, etc.), de contrôle des accès et de vidéosurveillance
5	Entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation	Installation, mise en marche, entretien, inspection et réparation des composantes des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, incluant les frais de laboratoire (qualité de l'eau et de l'air) et le remplissage des réservoirs de mazout
6	Maintenance en transport vertical	Entretien préventif et réparation des ascenseurs, des monte-charges et autres équipements de même nature
7	Architectes, ingénieurs, arpenteurs, évaluateurs et experts-comptables	Services professionnels en architecture, ingénierie (mécanique, structure, civile, électrique), arpentage, évaluation et en expertise comptable
8	Entretien d'équipements	Entretien et réparation de tous les équipements requis pour les opérations du Musée, incluant les véhicules roulants, les appareils de levage, les instruments de musique, les équipements scénographiques, etc.
9	Économie d'énergie	Services-conseils pour réduire la consommation d'énergie
10	Entretien ménager	Entretien ménager des bâtiments, incluant le lavage des vitres extérieures
11	Déneigement et entretien paysager	Déneigement des toitures et des accès et entretien des aménagements paysagers
12	Collecte et disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques	Collecte des conteneurs à déchets, de recyclage, de matières organiques et d'huiles de cuisson usagées et disposition du contenu
13	Transport, déménagement, entreposage et messagerie	Transport des passagers/marchandises/collections par tout moyen (avion, bateau, véhicule, train, autobus, camion-remorque, etc.), incluant l'entreposage et livraison de colis par messagerie
14	Sécurité et gardiennage	Surveillance des lieux/bâtiments par des agences de sécurité/gardiennage
15	Voyage, alimentation et hébergement	Tout service lié au voyage, à la préparation et la distribution de denrées alimentaires, à l'hébergement, à l'organisation de réunions, d'événements ou de toute autre activité de même nature
16	Communication, design graphique, illustration et impression	Composition visuelle de textes et/ou d'images pour communiquer aux clients de l'information sur divers médias ou dans le Musée, incluant les salles d'exposition et impression de documents

Nature des services		Définition
17	Publicité	Diffusion de publicité sur différents supports médias (télévision, journaux, radio, magazine, site Web, panneaux et affiches publicitaires, abribus), incluant la production et le placement média
18	Photographe et vidéographe	Création/production de contenu photographique et/ou vidéographique pour des expositions, événements, publicités, médias sociaux et documents promotionnels
19	Rédaction, révision linguistique et traduction	Tout service de rédaction, de révision linguistique ou de traduction de texte, sur tout support
20	Services financiers et assurances	Traitement des transactions de paiement, utilisation des terminaux de points de vente, frais bancaires et assurances
21	Services de nature juridique ou liés à un litige	Services d'avocats, de notaires, de juricomptables ou autres services d'expert pouvant être requis dans le cadre d'un litige
22	Fabrication et installation de structures et de mobilier	Fabrication des composantes (murs, mobilier, décors) d'une exposition, d'une vitrine-exposition ou de toute autre présentation de même nature
23	Productions audiovisuelles et numériques	Conception et réalisation de contenu multimédias et numériques pour les expositions, quel que soit le support, incluant l'écriture, le développement, la pré-production, la production et la post-production
24	Services artistiques	Tout service de nature artistique dans une discipline reconnue (arts du cirque, arts multidisciplinaires, arts numériques, arts visuels, chanson, cinéma et vidéo, danse, humour, littérature et conte, musique, métiers d'art, recherche architecturale et théâtre), incluant la création, la production et la diffusion
25	Enseignement et formation	Tous types de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre
26	Programme d'aide aux employés	Tout service de soutien offert aux employés du Musée

5. Rôles et responsabilités

La présidence-direction générale approuve la présente directive.

La direction générale adjointe est responsable de l'élaboration et de la mise à jour de cette directive.

6. Entrée en vigueur

La présente directive et ses amendements entrent en vigueur le jour de leur approbation par la présidence-direction générale.

Approuvée le 14 août 2024


 Stéphane La Roche
 Président-directeur général